



Les chiffres parlent d'eux-mêmes

On entend ici et là que les comptes bancaires 3e pilier A n'offrent plus de rendement, que les comptes de libre passage ne rapportent presque rien, et que la prévoyance professionnelle (deuxième pilier) ne rapporterait guère plus. Ça dépend pour qui, à vrai dire. Le titulaire d'un compte 3e pilier A qui se laisse porter par le taux d'intérêt de base proposé par sa banque a en effet de quoi déchanter, avec les rendements annuels proches de 0% que nous connaissons depuis quelques années. On observe 0.10% de taux d'intérêt ici, 0.20% là, qui dit mieux ? Celui en revanche qui choisit d'investir son avoir de prévoyance privée, ou son avoir de libre passage, sur les marchés financiers (parce qu'il dispose notamment d'un horizon de placement suffisamment long) réalise qu'il est possible de s'affranchir d'un rendement nul sans pour autant prendre des risques inconsidérés.

Il faut penser que les jeunes retraités d'aujourd'hui (qui ont pour certains des difficultés à financer leur retraite) ont bénéficié dans la prévoyance suisse de

taux d'intérêts garantis intéressants, année après année, pendant environ trois décennies, pour certains. Considérez les taux d'intérêts minimum LPP du début des années 2000 par exemple (4%), ou les taux d'intérêts garantis (supérieurs à 3%) des assurances vie de capitalisation 3e pilier A/B de cette époque.

Lorsque vous mettez de côté 500 francs chaque mois depuis l'âge de vos 25 ans (par exemple), votre fortune s'additionne jusqu'à votre 65e anniversaire pour atteindre près de 295 000 francs dans le cas d'un taux d'intérêt annuel moyen de 1%, avec un bénéfice d'intérêts de près de 55 000 francs. Dans le cas d'un taux d'intérêt annuel de 2%, vous obtenez près de 366 000 francs à 65 ans, avec pas moins de 126 000 francs de bénéfice d'intérêts... Et on parle ici d'un point de pourcentage de différence seulement, pour obtenir un écart de capitalisation d'environ 70 000 francs. Pour illustrer davantage le propos, cette année 2019, à fin octobre, un fonds de placement LPP (adapté à la prévoyance

professionnelle ou à la prévoyance privée 3e pilier A) avec un profil défensif, soit environ 25% d'actions dans le portefeuille, réalise près de 7% de performance (nette des frais de la banque). Sur ces dix dernières années, ce même placement réalise une performance annuelle nette de frais bancaires d'environ 3%. On est loin, très loin des 0.10% évoqués dans le premier paragraphe.

Certes, le risque de moins-value existe. Un investissement sur les marchés financiers est par essence volatil et incertain. Mais aujourd'hui, lorsqu'on a un horizon de placement à long terme, le principal risque n'est-il pas de ne pas du tout en prendre ? Ne faut-il pas devenir acteur de sa prévoyance en choisissant des stratégies de placements adaptées, avec l'aide de professionnels ? Avoir un regard avisé sur ces questions permet sans doute de capitaliser plus efficacement.

Bordier & Cie Nyon

**Alexandre Genet est planificateur financier
chez Bordier & Cie, banquiers privés depuis 1844**